

Commission interparlementaire de la Haute École Arc Rapport d'activités 2022

HE-Arc

Haute Ecole tri-cantonale au sein de la HES-SO, la HE-Arc dispense ses formations dans les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel.

En 2022, la HE-Arc propose neuf filières Bachelors dans quatre domaines (Ingénierie, Santé, Conservation-restauration et Gestion) et compte plus de 1400 étudiant-e-s, répartis sur les campus de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds, du Locle, de Saint-Imier et de Delémont. Des formations au niveau Master et des formations continues et postgrades complètent l'offre de formation suivies par plus de 1100 étudiant-e-s.

La Haute école Arc a notamment œuvré en 2022 à la création d'une nouvelle filière physiothérapie du domaine Santé, qui verra le jour sur le Campus de Delémont à la rentrée académique 2023. De nouvelles formations continues ont également vu le jour durant cette année de reprise des études entièrement en présentiel après deux années académiques marquées par la pandémie de Covid-19.

Intégrant des défis comme la durabilité et la digitalisation au cœur de l'ensemble de ses activités et de ses formations, la HE-Arc est une école ouverte sur le monde, avec des collaborations transfrontalières et internationales, et à même de saisir les opportunités pour faire rayonner le territoire de l'Arc jurassien.

Commission interparlementaire de la HE-Arc

La Commission interparlementaire de la HE-Arc (CIP) est composée de quinze membres, cinq par canton (Berne, Jura et Neuchâtel), avec voix délibérative. Le ou la président-e et les deux vice-président-e-s sont désigné-e-s pour une durée de deux ans, selon le principe du tournus entre les cantons signataires de la convention intercantonale sur la HE-Arc.

En 2022 la CIP s'est réunie trois fois en présence d'un membre du Comité stratégique de la HE-Arc et de membres de la Direction générale de la HE-Arc.

- Jeudi 3 février 2022 (Visioconférence en raison de la crise sanitaire Covid-19)
- Jeudi 30 juin 2022 (Delémont)
- Vendredi 4 novembre 2022 (Neuchâtel)

Présidence, vice-présidences de la CIP et changements de membres

En 2022, la présidence revient au canton de Berne, elle a été assurée par M. Peter Gasser pour la première séance, et Mme Moussia von Wattenwyl pour les suivantes. Mme Brigitte Leitenberg (NE), et M. Rémy Meury (JU) sont respectivement première vice-présidente deuxième vice-président.

La délégation bernoise a connu d'importantes modifications à la suite des élections du 27 mars 2022. La délégation neuchâteloise a vu le changement d'une de ses membres en cours d'année également. La liste mise à jour des député-e-s membre de la CIP est jointe en annexe au présent rapport.

Thématiques abordées

Finances :

Il est à signaler que le Budget HE-Arc 2023 n'a pas été présenté à la CIP au cours de l'année 2022. En effet, la validation du budget par le Comité stratégique a été reportée pour des questions d'incertitudes liées à la prise en compte de l'inflation dans les enveloppes de financement HES-SO. Le budget a été validé lors de la séance de Comité stratégique (COSTRA) de novembre 2022, et sera présenté lors de la première séance de CIP en 2023.

Comptes HE-Arc 2021

La HE-Arc est intégrée dans le système HES-SO, qui redistribue les subventions reçues des cantons et de la Confédération aux écoles pour l'enseignement et les infrastructures. L'essentiel du financement de la HE-Arc provient de la HES-SO, qui répartit les financements sous forme d'enveloppes entre les écoles. De fait, il a été relevé l'importance de la défense des intérêts de la HE-Arc dans les séances de CIP HES-SO.

Les Contributions locales particulières (CLP), versées par les cantons BEJUNE représentent le delta de financement de la HE-Arc dû à différentes charges qui ne sont pas prises en compte dans les enveloppes de financement HES-SO. Le montant des CLP reste stable entre les années 2020 et 2021.

L'année 2021 a vu des alternances entre périodes de crise sanitaire et de retour à la normale, qui ont eu des conséquences sur les activités de la HE-Arc mais moins fortement qu'en 2020. Un effet de rattrapage est constaté à la sortie de la crise sanitaire, avec une augmentation des inscriptions en formation continue et une reprise marquée d'activités de recherche et développement (Ra&D) et prestations de services.

Les comptes 2021 se clôturent sur des résultats favorables : L'excédent de recette est affecté à un nouveau fonds attribué au développement de trois pôles d'excellence dans la région BEJUNE, qui seront présentés à la CIP en janvier 2023.

Budget HE-Arc 2022

Le budget 2022 intègre une augmentation de 1 million de francs des contributions des cantons au titre des Contributions locales particulières (CLP), en forme de rattrapage, validée par le Comité stratégique après une période de gel de ce financement de près de 5 ans.

Cette augmentation de financement accompagne également la mise en œuvre du nouveau contrat de prestations HE-Arc pour la période 2022-2024, ainsi que le développement de nombreux nouveaux projets dans toutes les missions de la HE-Arc.

L'indexation salariale pour 2022 est fixée à 0%, malgré le renchérissement de 0,6% mesuré entre mai 2020 et mai 2021. Cette décision compense la non-répercussion de l'indexation négative 2021 qui n'avait alors pas été répercutée sur les salaires du personnel.

Contrat de prestations 2022-2024

Le Contrat de prestations 2022-2024 entre la HE-Arc et les cantons BEJUNE a été évoqué lors de plusieurs séances les années précédentes, ainsi la CIP a pu s'exprimer sur ce dossier au cours de son élaboration.

M. Folzer, responsable de la Qualité, de la durabilité et des Relations internationales, a présenté les retours de consultations et leur prise en compte dans le contrat de prestations :

Les sujets suivants ont été abordés par les délégations :

- Délais de l'étude de faisabilité concernant une offre bilingue en collaboration avec la BFH pour la filière microtechnique. À la suite de la demande, le délai indiqué est raccourci d'un an dans le contrat de prestations ;
- Sécurité informatique. La mention de ce point important, pour lequel une méthodologie de gestion des risques est d'ores et déjà déployée au sein de la HE-Arc, a été intégrée au contrat de prestations ;
- Formation des étudiant-e-s à la sécurité informatique. Ce point n'a pas été intégré au contrat de prestations car il est déjà déployé dans le cadre des cursus ;
- Dette provenant de la recapitalisation de la caisse de pension, demande au COSTRA d'examiner une alternative à ce remboursement. Pas d'inscription au contrat de prestations, la question a été transmise aux responsables cantonaux de la formation ;

- Question ouverte au sujet de la forme que devrait prendre le semestre en immersion du Bachelor en soins infirmiers. A ce jour le projet porte vers un semestre d'étude, un stage pouvant être envisagé par la suite. Ce retour n'a pas été intégré au contrat de prestations ;
- Place du développement durable dans le cursus de formation. En réponse à cette remarque, le thème de la durabilité a été renforcé dans le contrat de prestations ;
- Mention du terme écologie concernant les projets de recherche appliquée. La durabilité a bien été ajoutée dans le point concerné du contrat de prestations.

Attaque informatique de la HE-Arc

Une cyberattaque est intervenue à la HE-Arc début juillet 2022. Elle a nécessité la coupure successive des accès VPN, des serveurs et des courriels de la HE-Arc pour empêcher l'intrusion et sécuriser l'infrastructure. Elle était associée à une demande de rançon à laquelle l'école n'a pas donné suite.

Ces coupures ont créé un bouleversement au sein de la HE-Arc qui a trouvé les moyens d'assurer un fonctionnement minimum malgré ces conditions difficiles. L'ensemble du système a dû être réinitialisé pour en assurer la remise en fonction en sécurité. Le travail du service informatique de la HE-Arc a impliqué des collaborations avec des experts externes, Switch (fondation partenaire du système Suisse de formation en matière de numérisation), la cellule nationale de cybersécurité, la police et INTERPOL ainsi que l'institut de lutte contre la criminalité économique de la HE-Arc Gestion.

Les réactions et décisions prises par la cellule de crise, le service informatique et les partenaires consultés, ainsi que le bon niveau de cybersécurité de la HE-Arc, ont permis de limiter l'impact de cette attaque et ont été saluées par les experts externes. Aucun domaine sensible n'a été touché.

Les enseignements tirés de cette expérience permettront d'améliorer la cybersécurité et les formations existantes en la matière sont renforcées auprès du personnel et des étudiant-e-s. La HE-Arc a par ailleurs l'intention de recruter un expert en informatique afin d'assurer une surveillance permanente du système de la HE-Arc.

La CIP a félicité la HE-Arc et ses équipes pour ses réactions face à cet événement.

Dossier entre HE-Arc et HES-SO

Ce thème abordé lors de chaque séance est destiné à se coordonner sur les dossiers en cours. Il a notamment été question en 2022 de :

- Règlement d'application de la convention intercantonale HES-SO en cours d'adaptation par le COGOU, la CIP s'est engagée à représenter les intérêts de la HE-Arc pour préserver l'équilibre entre compétences centrales et locales, afin de garder souplesse et rapidité utiles à la réalisation de projets locaux.
- Ouverture de la nouvelle filière physiothérapie. Mme Bachelard a défendu ce dossier solide auprès du Comité directeur de la HES-SO, qui est bien accepté dans l'ensemble, bien que quelques tensions compréhensibles existent au sein du réseau des écoles de la HES-SO. Le dossier de cette filière a été soutenu au niveau politique également, et sa création entraîne une dynamique très positive pour la région BEJUNE.
- Etude de la création d'une nouvelle filière ES en Tourisme du domaine Gestion HE-Arc. Le niveau ES s'avère pertinent dans le cas de cette formation, qui existe déjà au niveau HES en Valais.

Dossiers présentant des projets ou sujets concernant la HE-Arc

- M. Roland, Professeur ordinaire à la HE-Arc dans la filière Industrial Design Engineering (IDE) du domaine Ingénierie, a présenté le **projet UX Lab** du Groupe de compétences « conception de produit centrée utilisateur », qui a pour objectif de développer des produits en intégrant les besoins des utilisateur-trice-s, en les rendant ainsi plus intuitifs et faciles à utiliser. La problématique de conception de produit, allant de l'étude de l'objet dans son contexte, jusqu'à des tests auprès d'utilisateur-trice-s a été présentée.

L'UX-Lab est développé sur le campus de Neuchâtel, avec un laboratoire composé d'une salle de tests séparée par une vitre sans tain d'une salle d'observation, elle-même isolée phoniquement. Des équipements de pointe y sont utilisés (eyetracking, capteurs sensoriels). Le projet UX-Lab a vocation d'enseignement et ses objectifs sont liés à l'obtention de projets en recherche appliquée et développement (Ra&D), ainsi que de mandats directs. Il contribue au renforcement de l'attractivité de la filière IDE, et génère des collaborations au sein de la HE-Arc.

- M. Folzer Responsable HE-Arc de la Qualité, de la durabilité et des Relations internationales a présenté le **plan durabilité de la HE-Arc**, qui prévoit 3 axes prioritaires d'actions : l'intégration de la durabilité dans l'enseignement et la RA&D, la participation de toute la communauté HE-Arc et la gestion efficiente des énergies. Des exemples d'intégration de la durabilité dans l'enseignement ainsi que différents partenariats ont été décrits. Les député-e-s se sont intéressé-e-s aux questions liées aux projets durables initiés par les étudiant-e-s ou encore à la nature des changements intégrés aux techniques de travail enseignées et leur intégration dans le cursus.
- Mme Loup, Directrice du domaine Santé de la HE-Arc, a présenté le **Projet de loi sur l'encouragement à la formation en soins infirmiers**, dont les mesures ont pour but de prévenir l'arrêt des études pour raisons financières (financement des coûts de formation pratique dans les institutions de santé, aide financière directe aux étudiant-e-s) et de lutter contre la pénurie de soignant-e-s (augmentation du nombre de diplômes délivrés en soins infirmiers). Ces soutiens représenteront un effort financier pour les cantons qui en fixeront les critères d'octroi. Il a été précisé que La HE-Arc se donnera les moyens d'accueillir le nombre d'étudiant-e-s que les cantons détermineront sans coûts supplémentaires au niveau des infrastructures et des ressources humaines de l'école, sauf en ce qui concerne la formation pratique au sein des institutions de santé. Les député-e-s se sont intéressé-e-s aux différences ES/HES des soins infirmiers et à la valorisation des métiers du soin médical.

Pour la Commission interparlementaire de la Haute École Arc :



Moussia von Wattenwyl
Présidente

Neuchâtel, le 12 janvier 2023

ANNEXE | MEMBRES DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE HE-Arc

NEUCHÂTEL

Madame la députée Annie CLERC-BIRAMBEAU [PSN]
Madame la députée Adriana IOSET [POP], jusqu'au 30.06.2022
Madame la députée Brigitte LEITENBERG [PVL], vice-présidente
Madame la députée Marina SCHNEEBERGER [POP], dès le 04.11.2022
Madame la députée Diane SKARTSOUNIS [LV]
Madame la députée Sloane STUDER [PLRN],

JURA

Madame la députée Florence CHAIGNAT [PSJ]
Monsieur le député Pierre CHÉTELAT [PLR]
Monsieur le député Gauthier CORBAT [PDC]
Monsieur le député Vincent ESCHMANN [PDC]
Monsieur le député Rémy MEURY [CS-POP], vice-président

BERNE

Madame la députée Christine BLUM [PS], dès le 30.06 2022
Monsieur le député Peter GASSER [PSA] président, jusqu'au 03.02.2022
Madame la députée Anne-Caroline GRABER [UDC], jusqu'au 03.02.2022
Madame la députée Virginie HEYER [PLR]
Monsieur le député Reto JAKOB [UDC], dès le 30.06.2022
Monsieur le député Corentin JEANNERET [PLR], dès le 30.06 2022
Monsieur le député Samuel KRÄHENBÜHL [UDC], jusqu'au 03.02.2022
Madame la députée Moussia VON WATTENWYL [LV] présidente